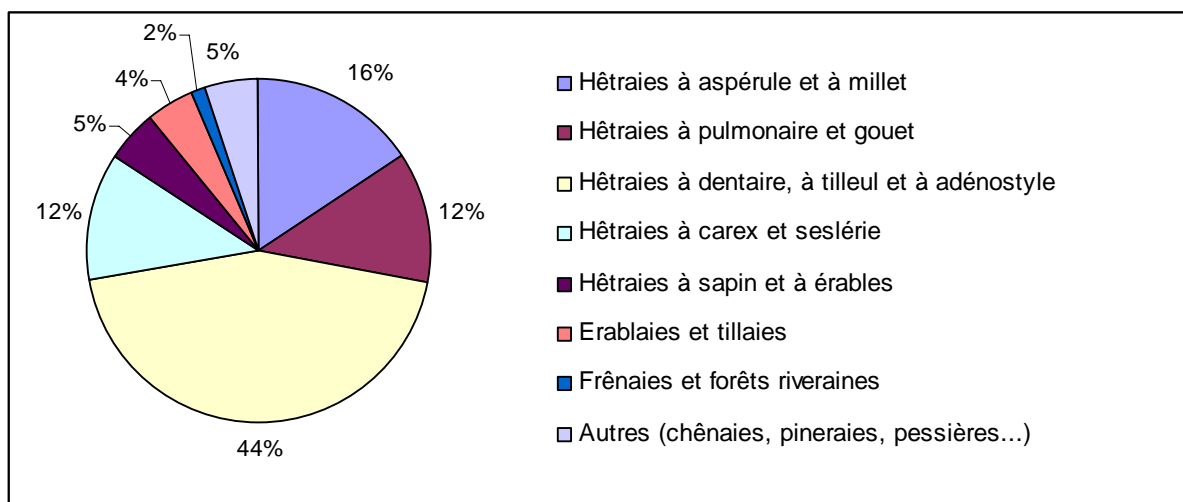


## Constitution, richesses naturelles et vocation

Seule une minorité des 2'410 ha de forêts est située en terrain plat (Ajoie, Lucelle), alors que la majorité se situe sur des versants plus ou moins escarpés (vallée de la Sorne, Côtes du Doubs). Le volume sur pied s'élève en moyenne à 311 m<sup>3</sup>/ha, dont 58% de feuillus. La proportion des différentes essences a peu varié avec le temps. Une nette dominance du hêtre (47%) et du sapin (27%) se constate, la couverture végétale étant diversifiée et les peuplements bien mélangés. La composition de chaque massif est bien adaptée aux conditions naturelles qui voient la hêtraie dominer de manière marquée (cf. graphique).

L'accroissement annuel s'élève à 7,5 m<sup>3</sup>/ha, soit 2 m<sup>3</sup> de bois indigène par hectare! La productivité des stations peut être qualifiée de moyenne à bonne, à l'exception des adrets et des zones rocheuses qui présentent une faible productivité. L'état sanitaire des forêts domaniales est généralement correct, alors que les jeunes peuplements sont bien éclaircis et soignés. Un réseau de 102 km de chemins forestiers, complétés par des pistes et des layons, permet de desservir les différents peuplements.



**Graphique:** répartition des forêts domaniales par groupe d'associations végétales (selon la Clé des stations forestières du Canton du Jura et du Jura bernois, 1998).

La grande majorité des forêts domaniales possède une **vocation multifonctionnelle** (83%), ce qui signifie que les différentes fonctions généralement attribuées aux forêts sont présentes de manière conjointe et sans conflits. Les forêts sont ainsi gérées de manière à répondre au mieux aux diverses attentes de la collectivité (offrir à la population un lieu de détente et de loisirs tout en contribuant à la qualité paysagère de notre région, prévenir les phénomènes naturels dévastateurs, améliorer la biodiversité, produire du bois, améliorer l'environnement...). En forêt multifonctionnelle, la production de bois constitue un objectif déterminant dont les recettes permettent de fournir les prestations d'intérêt public. Les principes de la sylviculture proche de la nature guident les gestionnaires. Le rajeunissement naturel est pratiquement la règle, les plantations sont exceptionnelles et visent à introduire des essences de valeur, alors que les soins culturaux favorisent les essences adaptées à la station, rares et précieuses.

Ces forêts multifonctionnelles hébergent une faune et une flore diversifiées, si bien que diverses mesures sont prises dans le cadre de la gestion courante (conservation de vieux arbres, de bois mort, des essences rares, étagement des lisières...). La gestion des forêts domaniales permet par ailleurs d'assurer gratuitement la protection des réserves d'eau potable sur 380 ha de forêt.

Sur 15% des forêts domaniales, une vocation de **protection de la nature et du paysage a été attribuée**. Cela signifie que la gestion est centrée sur la biodiversité et le paysage, et non plus sur la production de bois. Faune et flore profitent par exemple de la mise en place de réserves forestières. Trois réserves forestières occupant une surface de 181 ha (Tariche, Les Grillons Rouges Pertuis et La Réchasse) sont actuellement situées en forêts domaniales. Pour une durée d'au moins 50 ans, il est prévu de renoncer à toute intervention dans ces secteurs, voire parfois de réaliser des interventions ciblées en faveur de la diversité biologique (création d'ouvertures, traitement de lisières étagées...). Il est planifié à terme de classer 10% des forêts de l'Etat en réserve forestière. Contrairement au statut de réserve naturelle, le statut de réserve forestière résulte d'une démarche contractuelle volontaire d'un-e propriétaire de forêt et n'a pas d'implication sur les activités des tiers (par exemple pour les utilisatrices et utilisateurs de la forêt dans le cadre d'activités de loisirs). Outre les surfaces classées en surface forestière, de nombreux peuplements forestiers ne feront pas l'objet d'interventions ces prochaines années ou décennies (zones rocheuses, zones non desservies). Ces surfaces constituent également des refuges pour la faune et la flore. L'expérience enseigne cependant que l'absence d'intervention ne répond pas aux besoins de nombreuses espèces rares ou menacées. Celles-ci ont besoin de structures ouvertes, de stations ensoleillées et donc de forêts nettement moins riches en bois. Dans ce contexte, des interventions ciblées sont réalisées dans la mesure des moyens financiers à disposition.

Le solde des forêts de l'Etat (2%) a pour **vocation d'assurer la sécurité des personnes et des biens** (en amont de routes) **et d'assurer l'accueil du public**. La gestion y est adaptée en conséquence.

Les forêts domaniales assument également une responsabilité sociale en contribuant à la formation de nombreux apprenant-e-s et de stagiaires. Depuis 2004, elles sont au bénéfice des certificats et labels FSC et Q+, labels attestant que les forêts sont exploitées en accord avec les critères environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.